

République Française

Commune de WAVRANS SUR L'AA

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

En date **13 avril 2018 à 18 h**
(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

Présidence : Monsieur DELANNOY Julien, Maire

Présents : M.DELANNOY Julien, Maire – MM BOIN Eveline, HENDRICK Olivier, LEGAY Henri, Adjoint, MM, CUEGNET Chantal, DUMONT Philippe (arrivé à 18h20), CAPELLE Fabienne, CHEVROT Bruno, FOUACHE Séverine, LOZINGUEZ Angélique, REMOND Jean,

Absents excusés : ANSEL Christine, SOUDANS Martine.

Absents : Gérard DEVIGNE.

Convocation : du 06 avril 2018

Secrétaire : Séverine FOUACHE

Avant de commencer la séance, Mr le Maire fait respecter une minute de silence en mémoire de deux anciens élus du Conseil municipal décédés récemment : Mr Michel DUCROCQ et Mr André FOURNIER.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion 2017

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté lors de la même séance du compte administratif.

Il est identique au compte administratif de la commune.

Le Compte de gestion du percepteur pour l'année 2017 est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2017

Monsieur le Maire informe que lors du vote du compte administratif, un président peut être élu étant donné qu'il ne peut pas présider la séance lors du vote.

Monsieur le Maire demande qui veut être président lors du vote du C.A de la commune et du C.A du CLSH. Eveline BOIN est candidate à la fonction.

Le Conseil Municipal élit Eveline BOIN, qui devient Présidente de séance lors du vote du Compte administratif.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Eveline BOIN et quitte la salle.

Elle rappelle que le compte administratif est identique au compte de gestion du percepteur et qu'il s'établit comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	700 262.80 €
Recettes	766 109.95 €
<i>Excédent 2016</i>	<i>711 552.61 €</i>
<i>Part affectée à investissement :</i>	<i>393 899.20 €</i>
Résultat de clôture 2017	303 500.56 €
Investissement	
Dépenses	297 629.05 €
Recettes	1 480 667.42 €
<i>Déficit 2016</i>	<i>58 911.20 €</i>
<i>Restes à réaliser dépenses :</i>	<i>1 301 335.01 €</i>
<i>Restes à réaliser recettes</i>	<i>0 €</i>
Besoin de financement :	177 207.84 €

Eveline BOIN demande qui s'oppose au vote du Compte administratif. Personne ne s'oppose, elle déclare le Compte administratif 2016 de la commune adopté et invite Monsieur le Maire à les rejoindre.

Affectation du résultat 2016 du budget commune

Monsieur le Maire propose d'imputer au compte 1068 la somme de 177 207,84 € afin de couvrir le déficit en investissement et d'imputer au compte 002 excédent reporté en fonctionnement la somme de 206 292,72 €.
Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'affectation du résultat.

Pour des raisons professionnelles, Mr Philippe DUMONT rejoint l'assemblée à 18h20.

Taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire informe que le BP a été préparé en conservant les taux d'imposition de l'an dernier soit 16.27 % pour la taxe d'habitation, 17.51 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 49.05 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler les taux de l'an dernier.

Mr le Maire précise à l'assemblée que l'imposition des administrés va légèrement augmentée suite à l'augmentation du taux de la TOM (Taxe des Ordures ménagères) voté par le Conseil Communautaire.

Subventions communales

Monsieur le Maire rappelle que la commune subventionne les budgets CLSH et CCAS, et que les montants proposés correspondent aux besoins de chacun de ces budgets pour l'année 2018 soit 5 000 € pour le CCAS et 7 500 € pour le CLSH.

Pour les subventions aux associations communales, Monsieur le Maire rappelle que le versement est fait sous condition d'avoir reçu les comptes des associations et propose que les sommes de base allouées soient les mêmes qu'en 2017 à l'exception de :

- Le comité des fêtes pour l'organisation de la fête de la moto : 240 €,
- Sport Nature pour la prise en charge des actions du Conseil Municipal des Jeunes : 220€,
- L'ACPG (Anciens combattants) : 0 €. Mr le Maire explique que suite à la demande du président de l'association, l'ensemble des cérémonies et gerbes seront désormais organisées par la commune.

Fabienne CAPELLE ne prend pas part au vote de la subvention au Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire rappelle que les associations extérieures doivent également fournir l'état de leur compte conjointement à leur demande de subvention.

Le Conseil Municipal décide de renouveler les subventions de certaines associations qui en ont fait la demande. Les montants décidés sont inscrits au Budget Primitif.

Budget Primitif 2018 de la commune

Mr le Maire précise que le budget primitif a été préparé sans connaître le montant des dotations de l'Etat mais que celles-ci nous sont parvenues en début de semaine. Elles ont été incluses au budget, un document rectificatif est distribué à l'assemblée.

Mr le Maire donne la parole à Mme Clémentine WILQUIN qui expose les chapitres du BP 2018.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 889 897,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 2 049 756,96 €

Le conseil municipal à l'unanimité se prononce favorable à l'établissement du Budget primitif 2018.

Compte de gestion 2017 du budget ALSH

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté lors de la même séance du compte administratif. Il est identique au compte administratif du budget ALSH.

Le Compte de gestion du percepteur pour l'année 2017 est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2016 de l'ALSH

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Eveline BOIN, élue présidente en début de séance lors des votes des comptes administratifs et quitte la salle.

Eveline BOIN rappelle que le CA de l'ALSH ne comprend qu'une section de fonctionnement.

Fonctionnement	
Dépenses	18 531.59 €
Recettes	20 978.50 €
Excédent 2016	5 970.84 €
Résultat	8 417.75 €

Elle demande qui s'oppose au vote du compte administratif. Personne ne s'oppose, elle déclare le compte administratif du CLSH pour 2017 adopté et invite Monsieur le Maire les rejoindre.

Affectation du résultat de l'accueil de loisirs

Monsieur le Maire propose d'imputer au compte Recettes 002 la somme de 8 417,75 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'affectation du résultat.

Budget primitif de l'Accueil de Loisirs 2018

Monsieur le Maire informe que le budget primitif est prévu pour 27 040,00 € en dépenses et en recettes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif de l'accueil de loisirs.

Organisation de l'ALSH de juillet 2018

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison des travaux ayant actuellement lieu à l'école « Les Orchidées », la commune ne pourra exceptionnellement pas accueillir l'ALSH dans ses locaux en 2018. En accord avec Monsieur le Maire d'Elnes, l'ALSH se tiendra en conséquence en l'école « Henri Matisse » d'Elnes. 110 enfants pourront y être accueillis. Il précise que l'ensemble des démarches administratives se feront en mairie de Wavrans sur l'Aa. Monsieur le Maire remercie les élus de la commune d'Elnes pour le prêt de leurs locaux.

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement et les tarifs de 2017. Des changements sont proposés par la Commission ALSH qui s'est réunie le 31 mars 2018. Monsieur le Maire propose d'organiser un ALSH en 2018 selon les modalités ci-dessous :

Dates et Horaires :

Ouverture de l'ALSH du 9 juillet au 27 juillet 2018

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- avec service de péri-centre pour un accueil progressif de 7h30 à 9h00 et un départ progressif de 17h00 à 18h00 au tarif de 0.50 € la session (délibération 2017/040).
- et avec service de cantine de 12h00 à 14h00 au tarif scolaire en vigueur (délibération 2017/063).

Tarifs pour les familles :

Comme en 2017, Monsieur le Maire propose de définir un tarif extérieur et un tarif dit « Wavranais » qui concerne : les enfants domiciliés à Wavrans-Sur-l'Aa, les enfants ayant au moins un parent ou grand-parent domicilié à Wavrans-Sur-l'Aa, les enfants dont l'un des parents a un lien professionnel avec Wavrans-Sur-l'Aa, ainsi que les enfants scolarisés à Wavrans-Sur-l'Aa.

Il propose les tarifs suivants :

TARIF WAVRANAIS (coût à la semaine soit 5 jours)		
1 ^{ère} tranche de quotient familial Jusque 700	1 ^{er} enfant	20.00 €
	2 ^e enfant et suivants	19.00 €
2 ^{ème} tranche de quotient familial A partir de 700	1 ^{er} enfant	21.00 €
	2 ^e enfant et suivants	20.00 €

TARIF EXTERIEUR (coût à la semaine soit 5 jours)		
1 ^{ère} tranche de quotient familial Jusque 700	1 ^{er} enfant	26.00 €
	2 ^e enfant et suivants	23.00 €
2 ^{ème} tranche de quotient familial A partir de 700	1 ^{er} enfant	27.00 €
	2 ^e enfant et suivants	24.00 €

Monsieur le Maire propose d'échelonner les inscriptions selon le calendrier suivant :

A partir du 7 mai 2018 pour les habitants de Wavrans sur l'Aa et d'Elnes, pour les enfants scolarisés à Wavrans sur l'Aa et Elnes, et pour les enfants extérieurs bénéficiant du tarif wavranais.

A partir du 04 juin 2018 pour les autres.

Personnel

Monsieur le Maire propose de recruter 1 directeur et 12 animateurs.

Le directeur sera rémunéré sur 19 jours (15 jours d'ouverture d'ALSH et 4 journées de préparation).

Les animateurs seront rémunérés sur 16 jours (15 jours d'ouverture d'ALSH et 1 journée de préparation).

Directeur stagiaire ou diplômé BAFD	72€/j
Animateur BAFA ou équivalent	55 €/j
Animateur stagiaire	42 €/j
Animateur non diplômé	37 €/j
Nuitée camping	8€/nuitée.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide la mise en place d'un ALSH 2018 selon les modalités proposées. Il autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à son organisation sans autre délibération.

Monsieur le Maire précise que les entretiens de recrutement ALSH sont terminés et qu'il y a cette année 19 candidats pour 12 postes à pourvoir.

Tirage au sort du Jury Criminel 2019

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la commune doit procéder à un tirage au sort pour la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l'année suivante.

La liste préparatoire est déterminée en tirant au sort publiquement un nombre de noms triple de celui prévu pour la commune (soit 3 pour Wavrans).

Les noms sont tirés au sort dans la liste électorale. Un procès-verbal atteste du tirage au sort de cette liste.

L'électeur n'ayant pas atteint 23 ans au cours de l'année civile qui suit (soit né à partir de 1996) ne sera pas retenu.

Monsieur le Maire informe effectuer le tirage selon le procédé n°2 de la circulaire du 27/02/2018.

Sont donc tirés au sort :

- L'électeur n° 170 : Mme CATOEN Sylvie épouse DELATTRE
- L'électeur n° 6 : Mme ALLOUCHERY Jeannine épouse CUVILLIEZ
- L'électeur n°707 : Mme MANTEL Nadine épouse LABITTE.

Convention d'extension eau réseau d'eau potable

Un permis de construire enregistré sous le n° PC 06288218L0002 pour la construction d'une maison individuelle sur les parcelles A 441 et A442 (rue du vert gazon) est en cours d'instruction.

Ce permis ne peut être accordé sans la présence de réseau eau potable.

Mr le Maire propose de réaliser les démarches d'extension de réseau eau potable auprès du SIDEALF afin que la construction puisse se faire. La totalité des coûts afférents à cette extension serait due par la commune.

Aussi, avant l'accord du permis, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention afin de fixer l'acquittement de la totalité des frais par le pétitionnaire.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'extension au réseau d'eau potable avec le pétitionnaire et l'autorise à réaliser toutes démarches s'y rapportant.

Présentation avancement du projet école – Travaux supplémentaires et Avenant

Monsieur le Maire présente l'état de l'avancement des travaux en cours au niveau du site rue de la Halte de l'Ecole des Orchidées. Il expose à l'assemblée les prochaines phases de travaux.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ensemble des TS (Travaux Supplémentaires) et/ou Avenants au Marché transmis par les différentes entreprises au cours des réunions de chantier.

Il précise que l'ensemble de ces devis sont réalisés suite à des souhaits d'amélioration du projet ou à des dysfonctionnements constatés lors des travaux.

Monsieur expose chaque point ci-dessous (en € HT) et précise qu'il s'agit de premiers devis ou d'estimations dans certains cas.

Descriptif	Prévu au Marché	Devis	Différence
Protection photocatalytique des enduits. (protection contre le verdissement)	non	estimation a 5 000 par lot 1 - Novebat	5 000
Réfection bitume de la cour existante (à éventuellement anticiper pour des raisons d'accessibilité chantier)	non		6 180
Isolation des combles du bâtiment existant (maternelles) par le plafond	3 444 au lot 2- Lys Toiture	2 556 au lot 4 - Bara	- 888
Renforcement de la charpente du bâtiment existant (côté maternelles)	non	3 547 au lot 2 - Lys toiture	3 547
Fermeture de l'ouverture entre le hall d'entrée et le couloir maternelles (=protection des intrusions => ajout d'un bandeau vitré + porte vitrée + contrôle d'accès)	non	3272 au lot 3 - Roger Delattre	3 272
Isolation Intérieur extension	16 928 au lot 4- Bara Prévu isolation extérieure	21 678 au lot 4 - Bara	4 750
Création d'un second TGBT avec cloison coupe-feu suite à passage au tarif jaune + Réfection des placo endommagés lors des travaux classes primaires, cantine et accès provisoire.	non	3 281 au lot 4 - Bara	3 281
Carrelages de l'ensemble du couloir verrière.	1 734 (carrelage de la nouvelle verrière)	2 795 au lot 5 – Coexia Carrelage des 2 verrières identique au hall. Avec intervention service technique communal pour la dépose	1 061
Mise en place d'un contrôle d'accès pour pénétrer dans l'école (porte principale et portes du hall)	non	3 740 au lot 7 – Flash Energie	3 740
		TOTAL	29 943

Monsieur le Maire précise que certains points sont toujours en attente de chiffrage par les entreprises :

- Réfection des réseaux vétustes après le bac dégraisseur (sous la cour)
- Raccordement au tarif « jaune » (prise en compte de la nouvelle consommation estimée + auto consommation)

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des points sont nécessaires au bon suivi du projet école et à la fourniture d'un bâtiment fonctionnel et sécuritaire. Les aléas de chantier conduisent la commune à prendre des décisions augmentant le montant total des marchés validé en Conseil municipal le 05 janvier 2017 (APD – Avant Projet Définitif), mais il assure que les devis présentés seront tous analysés afin d'optimiser et/ou de réduire les coûts.

Angélique LOZINGUEZ souhaite réaliser la majeure partie des travaux en phase chantier. Selon elle, il serait dommage de refaire des travaux sur un bâtiment neuf.

Philippe DUMONT demande si il serait possible d'appliquer un produit contre les tags en même temps que le produit photocatalytique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à unanimité valide la réalisation de l'ensemble des TS et/ou avenants des points exposés ce jour.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe des prochaines dates suivantes :

- Samedi 28 avril matin : Nettoyage de printemps
- Dimanche 29 avril matin : Commémoration en souvenir des déportés.

Monsieur le Maire informe qu'une démarche « d'immeuble menaçant ruine » a été réalisée envers une habitation située en front à rue et dangereuse pour les passants. Le désordre devrait être rétabli rapidement.

La séance est close à 21h00.

POUR EXTRAIT CONFORME

En mairie, le 20 avril 2018

Le Maire,

DELANNOY Julien

